

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Rapport**

Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère  
de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science  
et de la Technologie  
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 6, 7, 12, 13 juin 2013, 9, 16, 17,  
26 septembre 2013, 9, 10, 29, 30 octobre, 6, 7, 12, 19,  
26 novembre 2013, 2 décembre 2013

**Dépôt à l'Assemblée nationale :**  
**n° 1404-20131203**

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 6 JUIN 2013 .....        | 1  |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 1  |
| REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....                      | 2  |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE .....                              | 2  |
| DEUXIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 7 JUIN 2013 .....     | 3  |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 3  |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 3  |
| TROISIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 12 JUIN 2013 .....   | 5  |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 5  |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 6  |
| QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 13 JUIN 2013 .....      | 7  |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 7  |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 8  |
| CINQUIÈME SÉANCE, LE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013 .....  | 9  |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 9  |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 10 |
| SIXIÈME SÉANCE, LE LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013 .....   | 12 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 12 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 13 |
| SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 17 SEPTEMBRE 2013 .....  | 16 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 17 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 17 |
| HUITIÈME SÉANCE, LE JEUDI 26 SEPTEMBRE 2013 .....  | 20 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 21 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 21 |
| NEUVIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 9 OCTOBRE 2013 .....  | 25 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 25 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 26 |
| DIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 10 OCTOBRE 2013 .....     | 28 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 29 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 29 |
| ONZIÈME SÉANCE, LE MARDI 29 OCTOBRE 2013 .....     | 31 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 32 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 32 |
| DOUZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2013 ..... | 36 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                     | 36 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                      | 37 |

|  |    |
|--|----|
| TREIZIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 6 NOVEMBRE 2013 .....  | 39 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 40 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 40 |
| QUATORZIÈME SÉANCE, LE JEUDI 7 NOVEMBRE 2013 .....   | 42 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 42 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 43 |
| QUINZIÈME SÉANCE, LE MARDI 12 NOVEMBRE 2013 .....    | 44 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 45 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 45 |
| SEIZIÈME SÉANCE, LE MARDI 19 NOVEMBRE 2013 .....     | 47 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 47 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 48 |
| DIX-SEPTIÈME SÉANCE, LE MARDI 26 NOVEMBRE 2013 ..... | 50 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 51 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 51 |
| DIX-HUITIÈME SÉANCE, LE LUNDI 2 DÉCEMBRE 2013 .....  | 56 |
| ORGANISATION DES TRAVAUX .....                       | 57 |
| ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite) .....                        | 57 |
| REMARQUES FINALES .....                              | 59 |

## ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Amendements retirés, rejetés et irrecevables
- III. Liste des documents déposés

Première séance, le jeudi 6 juin 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M<sup>me</sup> Bouillé (Iberville) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Reid (Orford) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Roy (Bonaventure)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M. Tanguay (LaFontaine)

Autre participante :

M<sup>me</sup> Christyne Tremblay, sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 39, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Le Bouyonnec (La Prairie) de remplacer M<sup>me</sup> Roy (Montarville).

### REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Duchesne (Borduas), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Reid (Orford) et M. Tanguay (LaFontaine) font des remarques préliminaires.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>me</sup> Tremblay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

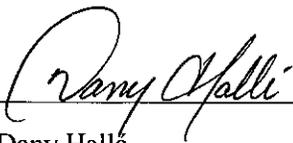
À 21 h 26, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Le débat se poursuit.

À 22 h 30, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Halle

  
Lorraine Richard

DH/vb  
Québec, le 6 juin 2013

Deuxième séance, le vendredi 7 juin 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Bouillé (Iberville) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Reid (Orford) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M<sup>me</sup> Rotiroti (Jeanne-Mance–Viger) en remplacement de M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse)

M. Roy (Bonaventure)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M. Tanguay (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 40, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 1 (suite) : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

M<sup>me</sup> Bouillé (Iberville) remplace M<sup>me</sup> la présidente.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) reprend ses fonctions à la présidence.

Le débat se poursuit.

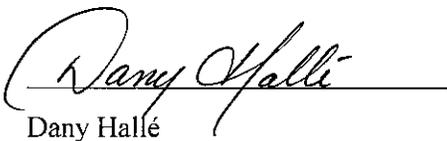
À 12 h 55, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 10 minutes.

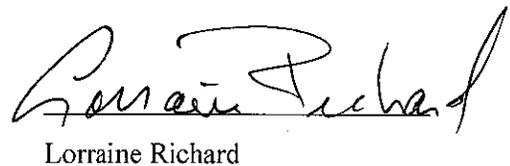
Le débat se poursuit.

À 12 h 58, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Hallé

  
Lorraine Richard

DH/vb

Québec, le 7 juin 2013

Troisième séance, le mercredi 12 juin 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnet (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M<sup>me</sup> Proulx (Sainte-Rose) en remplacement de M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Reid (Orford) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Roy (Bonaventure)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M. Tanguay (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 35, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 2 (suite) : Un débat s'engage.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am a (annexe II).

Un débat s'engage.

À 20 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Le Bouyonnec (La Prairie) retire l'amendement coté Am a.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit sur l'article 2.

À 21 h 40, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 55 minutes.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am b (annexe II).

Un débat s'engage.

À 22 h 30, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Hallé

  
Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 12 juin 2013

Quatrième séance, le jeudi 13 juin 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Reid (Orford) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Roy (Bonaventure)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M. Tanguay (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 15, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 2 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am b.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Duchesne (Borduas) dépose le document coté CCE-032 (annexe III).

Le débat se poursuit.

À 16 h 33, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 18 minutes.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. Duchesne (Borduas) retire l'amendement coté Am b.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

À 17 h 56, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 13 juin 2013

Cinquième séance, le lundi 9 septembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Claveau (Dubuc) en remplacement de M<sup>me</sup> Richard (Duplessis)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Ferland (Ungava) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur

M. Tanguay (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 05, M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 4 : Un débat s'engage.

À 15 h 27, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

À 16 h 30, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 9 minutes.

Le débat se poursuit.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am c (annexe II).

À 16 h 39, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

À 17 h 34, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 13 minutes.

Avec le consentement de la Commission, M. Le Bouyonnec (La Prairie) retire l'amendement coté Am c.

Le débat se poursuit.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am d (annexe II).

M<sup>me</sup> la présidente apporte une correction de forme à l'amendement.

Un débat s'engage.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) remplace M<sup>me</sup> la présidente.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au lundi 16 septembre 2013 à 14 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 9 septembre 2013

Sixième séance, le lundi 16 septembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement M. Tanguay (LaFontaine)

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnet (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 14 h 11, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 4 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am d.

L'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 3.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Abstention : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 1.

L'amendement est rejeté.

Un débat s'engage sur l'article 4.

À 14 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am e (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 3.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Abstention : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 15 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 19 minutes.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am f (annexe II).

Un débat s'engage.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Après débat, le sous-amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 3.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Abstention : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 1.

Le sous-amendement est rejeté.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 3.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 4.

Abstention : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 1.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article 4, amendé, est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : Après débat, l'article 6 est adopté.

Article 7 : Un débat s'engage.

M. Roy (Bonaventure) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 33, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 17 septembre 2013, à 10 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 16 septembre 2013

Septième séance, le mardi 17 septembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M. Sklavounos (Laurier-Dorion)

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Gilbert Charland, sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 06, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 7 (suite) : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Charland de prendre la parole.

Après débat, l'article 8 est adopté.

Articles 9 et 10 : Les articles 9 et 10 sont adoptés.

Article 11 : Après débat, l'article 11 est adopté.

Article 12 : Après débat, l'article 12 est adopté.

Articles 13 à 16 : Les articles 13 à 16 sont adoptés.

À 10 h 28, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Chapitres III et IV : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

Il est convenu de procéder à l'étude des articles 197 à 199.

Article 197 : Un débat s'engage.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 197, amendé, est adopté. Par conséquent, les articles 13.1, 13.3, 13.4 et 13.7 de la Loi sur le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (chapitre M-15) deviennent respectivement les articles 17 à 20 du projet de loi.

Article 198 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 198, amendé, est adopté. Par conséquent, les articles 46 à 83 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (chapitre M-30.01) deviennent respectivement les articles 21 à 63 du projet de loi.

Article 199 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 199, amendé, est adopté. Par conséquent, les articles 45.1 à 45.14 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation deviennent respectivement les articles 64 à 77 du projet de loi.

Article 78 : Après débat, l'article 78 est adopté.

Article 79 : Après débat, l'article 79 est adopté.

Articles 80 à 83 : Les articles 80 à 83 sont adoptés.

Article 84 : Après débat, l'article 84 est adopté.

Articles 85 à 87 : Les articles 85 à 87 sont adoptés.

Article 88 : Après débat, l'article 88 est adopté.

Article 89 : L'article 89 est adopté.

Article 90 : Un débat s'engage.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 90, amendé, est adopté.

Article 91 : Après débat, l'article 91 est adopté.

Article 92 : Après débat, l'article 92 est adopté.

Article 93 : L'article 93 est adopté.

Article 94 : Après débat, l'article 94 est adopté.

Articles 95 à 100 : Les articles 95 à 100 sont adoptés.

Article 101 : Après débat, l'article 101 est adopté.

Articles 102 et 103 : Les articles 102 et 103 sont adoptés.

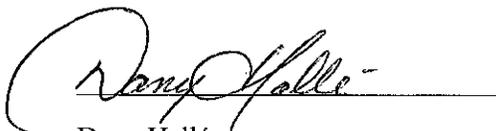
Article 104 : Un débat s'engage.

À 11 h 59, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

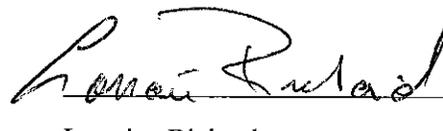
À 12 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes, où elle poursuivra un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 17 septembre 2013

Huitième séance, le jeudi 26 septembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Iracà (Papineau) en remplacement de M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Tanguay (LaFontaine)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

Autre participante :

M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 52, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 104 (suite) : M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am g (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 41, avec le consentement des membres, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 10, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Iracà (Papineau), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Tanguay (LaFontaine) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 5.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) et M. Villeneuve (Berthier) - 5.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 7 minutes.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 104, amendé, est adopté.

Article 105 : Après débat, l'article 105 est adopté.

Article 106 : Après débat, l'article 106 est adopté.

Articles 107 à 109 : Les articles 107 à 109 sont adoptés.

Article 110 : Après débat, l'article 110 est adopté.

Article 111 : L'article 111 est adopté.

Article 112 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'article 112 est adopté.

Article 113 : Après débat, l'article 113 est adopté.

Articles 114 à 117 : Les articles 114 à 117 sont adoptés.

Article 118 : Après débat, l'article 118 est adopté.

Article 119 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 119, amendé, est adopté.

Articles 120 et 121 : Les articles 120 et 121 sont adoptés.

Article 122 : Après débat, l'article 122 est adopté.

Article 123 : L'article 123 est adopté.

Article 124 : Après débat, l'article 124 est adopté.

Article 125 : L'article 125 est adopté.

Article 126 : Après débat, l'article 126 est adopté.

Article 127 : Après débat, l'article 127 est adopté.

Article 128 : Après débat, l'article 128 est adopté.

Articles 129 à 132 : Les articles 129 à 132 sont adoptés.

Article 133 : Après débat, l'article 133 est adopté.

Articles 134 et 135 : Les articles 134 et 135 sont adoptés.

À 17 h 32, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Article 135.1 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 135.1 est donc adopté.

Articles 136 à 139 : Les articles 136 à 139 sont adoptés.

Article 140 : Après débat, l'article 140 est adopté.

Article 141 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 141, amendé, est adopté.

Article 142 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 142.

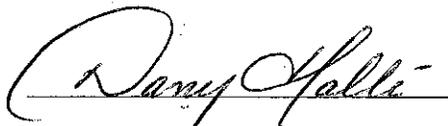
M. Arcand (Mont-Royal) propose une motion d'ajournement des travaux.

La motion est adoptée.

À 17 h 56, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 26 septembre 2013

Neuvième séance, le mercredi 9 octobre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse)

M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M<sup>me</sup> Gaudreault (Hull) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

Autre participante :

M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 09, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Il est convenu de procéder à l'étude des articles 151 à 158.

Article 151 : Après débat, l'article 151 est adopté.

Article 152 : Un débat s'engage.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am h (annexe II).

Un débat s'engage.

À 16 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles), M<sup>me</sup> Gaudreault (Hull), M. Le Bouyonnec (La Prairie) et M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) - 5.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

À 17 h 57, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 9 octobre 2013

Dixième séance, le jeudi 10 octobre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

- M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)
- M<sup>me</sup> Champagne (Champlain) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)
- M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- M. Goyer (Deux-Montagnes) en remplacement de M<sup>me</sup> Richard (Duplessis)
- M. Le Bouyonec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville) pour la première partie de la séance
- M. Morin (Côte-du-Sud) en remplacement de M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse)
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
- M. Roy (Bonaventure)
- M<sup>me</sup> Roy (Montarville)
- M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)
- M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

Autre participante :

M<sup>c</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 02, M. Morin (Côte-du-Sud) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Le Bouyonnec (La Prairie) de remplacer M<sup>me</sup> Roy (Montarville) pour la première partie de la séance.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 152 (suite) : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 152, amendé, est adopté.

Article 153 : Un débat s'engage.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am i (annexe II).

Un débat s'engage.

À 12 h 44, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux.

M. Arcand (Mont-Royal) propose une motion d'ajournement des travaux.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Morin (Côte-du-Sud), M<sup>me</sup> Roy (Montarville), M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières) et M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) - 5.

Contre : M<sup>me</sup> Champagne (Champlain), M. Duchesne (Borduas), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

La motion est rejetée.

Article 153 (suite) : Après débat, l'amendement coté Am i est mis aux voix. À la demande de M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Morin (Côte-du-Sud), M<sup>me</sup> Roy (Montarville), M<sup>me</sup> St-Amand (Trois-Rivières) et M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) - 5.

Contre : M<sup>me</sup> Champagne (Champlain), M. Duchesne (Borduas), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

L'amendement est rejeté.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am j (annexe II).

À 16 h 44, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

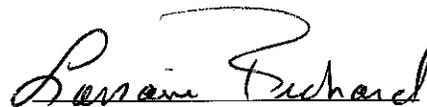
Un débat s'engage.

À 17 h 58, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Hallé

  
Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 10 octobre 2013

Onzième séance, le mardi 29 octobre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- M. Goyer (Deux-Montagnes) en remplacement de M<sup>me</sup> Richard (Duplessis)
- M. Le Bouyonnet (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)
- M. Moreau (Châteauguay) en remplacement de M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) pour la première partie de la séance
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
- M. Roy (Bonaventure)
- M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)
- M. Tanguay (LaFontaine)

Autre député présent :

M. Reid (Orford), président de séance

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 44, M. Reid (Orford) déclare la séance ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Moreau (Châteauguay) de remplacer M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) pour la première partie de la séance.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

M. Moreau (Châteauguay) soulève une question de directive relativement à l'attitude du ministre et à ses déclarations publiques des dernières semaines sur le travail des députés de l'opposition officielle dans le cadre de l'étude détaillée du projet de loi. Il juge que ces propos imputent des motifs indignes aux députés de l'opposition et nuisent au bon déroulement des travaux de la Commission.

Il ajoute que le président de la Commission des institutions avait transmis, en mai 2013, une lettre à un organisme afin de lui indiquer que les remarques exprimées sur le travail de l'opposition et le déroulement des travaux de la Commission étaient inappropriées. Il demande à M. le président pour quelle raison les propos du ministre ne devraient pas être jugés de la même manière.

Avec la permission de M. le président, M. Moreau (Châteauguay) dépose le document coté CCE-035 (annexe III).

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président rappelle que le règlement ne s'applique qu'aux propos tenus en commission parlementaire et qu'il ne peut intervenir à ce moment-ci. Il indique que le contexte qui prévalait à la Commission des institutions était différent et que, de plus, son président avait agi avec l'accord des membres. Par ailleurs, il rappelle la teneur de la décision rendue par la vice-présidente de l'Assemblée nationale plus tôt dans la journée qui souligne, notamment, la latitude dont disposent les députés dans l'utilisation de leurs droits de parole.

M. Moreau (Châteauguay) demande à ce que M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques) retire les propos qu'il vient de tenir.

À 16 h 53, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 40 minutes.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique qu'il n'a pas entendu les propos tenus par le député de Sainte-Marie-Saint-Jacques et que, dans les circonstances, il ne peut exiger que le député retire ses propos.

Article 153 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am j.

M. Tanguay (LaFontaine) demande qu'on lui explique pourquoi son temps de parole est écoulé alors qu'il n'a pas encore pris la parole sur cet amendement.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le président indique que le député de LaFontaine a été remplacé par le député de Mont-Royal lors de la précédente séance et que ce dernier avait alors utilisé tout son temps de parole sur l'amendement. Il explique qu'un député remplaçant un membre dispose du temps de parole de ce dernier. En conséquence, M. Tanguay (LaFontaine) ne dispose plus de temps dans le cadre du débat sur cet amendement.

Le débat se poursuit.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

---

À 19 h 36, la Commission reprend ses travaux sous la présidence de M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie), M. Tanguay (LaFontaine) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 5.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

L'amendement est rejeté.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am k (annexe II).

À 19 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Duchesne (Borduas) soulève une question de règlement et mentionne que l'amendement est irrecevable puisqu'il est formulé de la même façon que celui précédemment rejeté.

À 19 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'amendement est irrecevable puisque son objet ne diffère pas suffisamment de la motion d'amendement précédemment rejetée.

Le débat se poursuit sur l'article 153.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am l (annexe II).

À 20 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Duchesne (Borduas) retire l'amendement coté Am l.

À 20 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am m (annexe II).

Un débat s'engage.

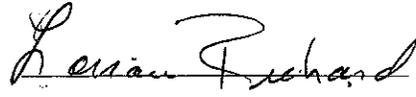
À 21 h 30, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 29 octobre 2013

Douzième séance, le mercredi 30 octobre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Tanguay (LaFontaine)

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 07, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 153 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am m.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie), M. Tanguay (LaFontaine) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 5.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

L'amendement est rejeté.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am 14 (annexe I).

À 16 h 58, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Un débat s'engage.

À 17 h 23, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> la présidente apporte une correction de forme à l'amendement.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Duchesne (Borduas), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), M. Roy (Bonaventure), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) et M. Tanguay (LaFontaine) - 9.

Contre : Aucun

L'amendement est adopté.

L'article 153, amendé, est adopté.

Article 154 : Un débat s'engage.

À 18 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 30 octobre 2013

Treizième séance, le mercredi 6 novembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M<sup>me</sup> Bouillé (Iberville) en remplacement de M<sup>me</sup> Richard (Duplessis)

M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Sklavounos (Laurier-Dorion) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Trudel (Saint-Maurice) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

Autre participante :

M<sup>c</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 12, M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 154 (suite) : Un débat s'engage.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am 15 (annexe I).

À 15 h 36, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 6 minutes.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Arcand (Mont-Royal) de sous-amender son amendement.

M. Arcand (Mont-Royal) propose le sous-amendement coté Sam a (annexe II).

Un débat s'engage.

Avec le consentement de la Commission, M. Arcand (Mont-Royal) retire le sous-amendement coté Sam a.

Après débat, l'amendement est adopté.

À 16 h 57, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

L'article 154, amendé, est adopté.

Article 155 : L'article 155 est adopté.

Article 156 : Un débat s'engage.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am n (annexe II).

À 17 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Avec le consentement de la Commission, M. Arcand (Mont-Royal) retire l'amendement coté Am n.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am o (annexe II).

Un débat s'engage.

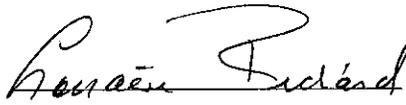
À 18 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 6 novembre 2013

Quatorzième séance, le jeudi 7 novembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M. Roy (Bonaventure)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Trudel (Saint-Maurice) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques)

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 12 h 21, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### **ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 156 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am o.

Avec le consentement de la Commission, M. Arcand (Mont-Royal) retire l'amendement coté Am o.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 16 (annexe I).

Un débat s'engage.

À 12 h 54, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 14 minutes.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 156, amendé, est adopté.

Article 157 : Un débat s'engage.

À 13 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 7 novembre 2013

Quinzième séance, le mardi 12 novembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Tanguay (LaFontaine)

M. Trottier (Roberval) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

M. Trudel (Saint-Maurice) en remplacement de M<sup>me</sup> Richard (Duplessis)

Autre député présent :

M. Deltell (Chauveau)

Autre participant :

M. Gilbert Charland, sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 37, M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

M. Arcand (Mont-Royal) soulève une question de directive relativement à une lettre qu'il a reçue du ministre dans laquelle il est invité à faire connaître les propositions d'amendement qu'il souhaite présenter à la Commission.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Arcand (Mont-Royal) dépose le document coté CCE-036 (annexe III).

Il demande à ce que M<sup>me</sup> la présidente le renseigne sur l'obligation de transmettre les motions d'amendement avant la séance de l'étude détaillée en commission.

M. Duchesne (Borduas) précise que les lettres envoyées aux oppositions n'avaient pour objectif que de les inviter à transmettre leurs propositions d'amendement pour le bon déroulement des travaux.

Avec la permission de M<sup>me</sup> la présidente, M. Duchesne (Borduas) dépose les documents cotés CCE-037 et CCE-038 (annexe III).

Il est convenu de permettre à M. Deltell (Chauveau) de participer à la séance.

M. Duchesne (Borduas) demande à ce que M<sup>me</sup> la présidente rende sa décision par écrit aux membres de la Commission.

### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M<sup>me</sup> la présidente indique qu'en vertu de l'article 158 du Règlement, il n'y a aucune obligation pour les membres de transmettre leurs propositions d'amendement à l'avance. De plus, elle mentionne qu'elle ne rendra pas de décision écrite à ce sujet.

Article 157 (suite) : Après débat, l'article 157 est adopté.

Article 158 : Après débat, l'article 158 est adopté.

Article 159 : Après débat, l'article 159 est adopté.

Article 160 : Après débat, l'article 160 est adopté.

Article 161 : L'article 161 est adopté.

Article 162 : Après débat, l'article 162 est adopté.

Article 163 : L'article 163 est adopté.

Article 164 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Charland de prendre la parole.

Après débat, l'article 164 est adopté.

Article 165 : L'article 165 est adopté.

À 21 h 29, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 12 novembre 2013

Seizième séance, le mardi 19 novembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

M. Tanguay (LaFontaine)

M. Trudel (Saint-Maurice) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

Autre participante :

M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 34, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

### ORGANISATION DES TRAVAUX

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 142 suspendue précédemment.

Article 142 (suite): Après débat, M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am 17 (annexe I).

À 15 h 43, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am p (annexe II).

À 16 h 03, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 12 minutes.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie), M. Tanguay (LaFontaine) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 4.

Contre : M. Duchesne (Borduas), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Roy (Bonaventure) et M. Trudel (Saint-Maurice) - 5.

Abstention : M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 1.

L'amendement est rejeté.

Le débat se poursuit.

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) propose l'amendement coté Am 18 (annexe I).

À 17 h 16, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 142, amendé, est adopté.

Article 143 : Un débat s'engage.

M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 19 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'article 143, amendé, est adopté.

Article 144 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 20 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 144, amendé, est adopté.

Article 145 : Après débat, l'article 145 est adopté.

Article 146 : Un débat s'engage.

M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am q (annexe II).

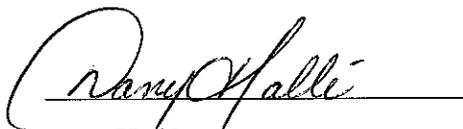
À 17 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

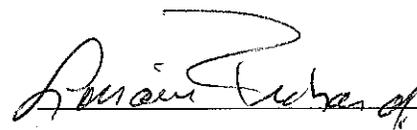
Un débat s'engage.

À 18 heures, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

  
Dany Hallé

  
Lorraine Richard

DH/sq  
Québec, le 19 novembre 2013

Dix-septième séance, le mardi 26 novembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)

M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)

M. Claveau (Dubuc) en remplacement de M. Roy (Bonaventure)

M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)

M. Morin (Côte-du-Sud) en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)

M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

Autre participante :

M<sup>e</sup> Sylvie Boulay, légiste, ministère de la Justice

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 48, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 146 (suite) : Un débat s'engage sur l'amendement coté Am q.

Il est convenu de permettre à M. Arcand (Mont-Royal) de retirer l'amendement coté Am q présenté par M. Tanguay (LaFontaine).

Après débat, l'article 146 est adopté.

Article 147 : Après débat, l'article 147 est adopté.

Articles 148 à 150 : Les articles 148 à 150 sont adoptés.

Article 166 : Un débat s'engage.

M. Arcand (Mont-Royal) propose l'amendement coté Am r (annexe II).

À 16 h 12, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Duchesne (Borduas), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Morin (Côte-du-Sud), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 5.

Contre : M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Claveau (Dubuc), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 5.

L'amendement est rejeté.

Après débat, l'article est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Breton (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Claveau (Dubuc), M. Duchesne (Borduas), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) et M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) - 5.

Contre : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Morin (Côte-du-Sud), M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 5.

L'article 166 est rejeté.

À 17 h 17, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 38 minutes.

Il est convenu de procéder à l'étude de l'article 168.

Article 168 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 21 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 168, amendé, est adopté.

Il est convenu d'étudier de nouveau l'article 166 rejeté précédemment.

Article 166 (suite) : L'article 166 est adopté.

Article 167 : Après débat, l'article 167 est adopté.

Article 169 : Après débat, l'article 169 est adopté.

Article 170 : L'article 170 est adopté.

Article 171 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M<sup>e</sup> Boulay de prendre la parole.

Après débat, l'article 171 est adopté.

Articles 172 à 176 : Les articles 172 à 176 sont adoptés.

Article 177 : Après débat, l'article 177 est adopté.

Article 178 : L'article 178 est adopté.

Article 179 : Après débat, l'article 179 est adopté.

Article 180 : Après débat, l'article 180 est adopté.

Articles 181 à 183 : Les articles 181 à 183 sont adoptés.

Article 184 : Après débat, l'article 184 est adopté.

Article 185 : Après débat, l'article 185 est adopté.

Article 186 : Un débat s'engage.

À 18 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30.

---

À 19 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Après débat, l'article 186 est adopté.

Articles 187 et 187.1 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 22 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 187.1 est donc adopté.

Après débat, l'article 187, amendé, est adopté.

Articles 187.2 à 187.5 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 23 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les nouveaux articles 187.2 à 187.5 sont donc adoptés.

Article 188 : Après débat, l'article 188 est adopté.

Articles 188.1 et 188.2 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 24 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et les nouveaux articles 188.1 et 188.2 sont donc adoptés.

Article 189 : Après débat, l'article 189 est adopté.

Article 189.1: M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 25 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 189.1 est donc adopté.

Article 190 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 26 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 190, amendé, est adopté.

Article 191 : Après débat, l'article 191 est adopté.

Article 192 : Après débat, l'article 192 est adopté.

Article 193 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 27 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 193, amendé, est adopté.

Article 194 : L'article 194 est adopté.

Article 195 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 28 (annexe I).

À 21 h 09, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Après débat, l'amendement est adopté.

Après débat, l'article 195, amendé, est adopté.

Article 196 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 29 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

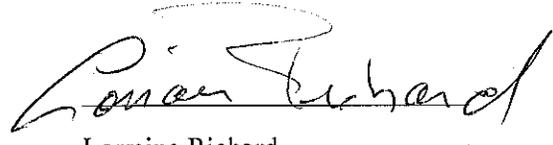
À 21 h 28, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 26 novembre 2013

Dix-huitième séance, le lundi 2 décembre 2013

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 45 – Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (Ordre de l'Assemblée le 4 juin 2013)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Richard (Duplessis), présidente

M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse), vice-présidente

- M. Arcand (Mont-Royal), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en remplacement de M. Tanguay (LaFontaine)
- M. Duchesne (Borduas), ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
- M. Goyer (Deux-Montagnes) en remplacement de M. Breton (Sainte-Marie-Saint-Jacques)
- M. Le Bouyonnec (La Prairie), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie, en remplacement de M<sup>me</sup> Roy (Montarville)
- M. Pelletier (Saint-Hyacinthe)
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) en remplacement de M<sup>me</sup> Charbonneau (Mille-Îles)
- M. Roy (Bonaventure)
- M<sup>me</sup> St-Pierre (Acadie)

Autre participant :

- M. Gilbert Charland, sous-ministre, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 14 h 09, M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

**ORGANISATION DES TRAVAUX**

M<sup>me</sup> la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

**ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)**

Article 196 (suite) : Après débat, l'article 196, amendé, est adopté.

Article 200 : Après débat, l'article 200 est adopté.

Article 201 : L'article 201 est adopté.

Article 201.1: M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 30 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 201.1 est donc adopté.

Article 202 : L'article 202 est adopté.

Article 203 : Après débat, l'article 203 est adopté.

Article 204 : Après débat, l'article 204 est adopté.

Article 204.1: M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 31 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 204.1 est donc adopté.

Article 205 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Charland de prendre la parole.

Après débat, l'article 205 est adopté.

À 15 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Article 206 : M. Duchesne (Borduas) propose l'amendement coté Am 32 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

M. Le Bouyonnec (La Prairie) propose l'amendement coté Am s (annexe II).

Après débat, l'amendement est mis aux voix. À la demande de M. Arcand (Mont-Royal), M<sup>me</sup> la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Arcand (Mont-Royal), M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) et M<sup>me</sup> Vien (Bellechasse) - 4.

Contre : M. Duchesne (Borduas), M. Goyer (Deux-Montagnes), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M<sup>me</sup> Richard (Duplessis) et M. Roy (Bonaventure) - 5.

Abstention : Aucune.

L'amendement est rejeté.

L'article 206, amendé, est adopté.

Article 207 : Après débat, l'article 207 est adopté.

Article 208 : L'article 208 est adopté.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Duchesne (Borduas), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M<sup>me</sup> la présidente propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

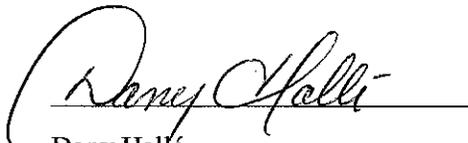
**REMARQUES FINALES**

M. Le Bouyonnec (La Prairie), M. Arcand (Mont-Royal) et M. Duchesne (Borduas) font des remarques finales.

À 16 h 04, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 3 décembre 2013, après les affaires courantes, afin de poursuivre un autre mandat.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,



Dany Hallé



Lorraine Richard

DH/sq

Québec, le 2 décembre 2013

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

Am 1  
Art. 2

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 2

Modifier l'article 2 du projet de loi, par le remplacement du premier alinéa par le suivant :

« Le ministre a pour mission de soutenir le développement et promouvoir la qualité de l'enseignement collégial et de l'enseignement universitaire afin de favoriser l'accès aux formes les plus élevées du savoir et de la culture, notamment par le développement des connaissances et des compétences, à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude. »

Adopté  
WJ

Am 2  
Art. 2

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE

Modifier l'article 2 du projet de loi par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :

« Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, <sup>entre autres</sup> ~~notamment~~ dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, ~~la prospérité~~ économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs. »

notamment  
fondamentale  
et appliquée

le développement

↳ concernés. >>

Adopté  
DH

Am 3  
Art. 4

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 4

Modifier l'article 4 du projet de loi :

1° par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « et de la technologie et favoriser, dans ces domaines, » par « ,de l'innovation et de la technologie et favoriser, dans ces domaines, la concertation entre les différents acteurs, la cohérence de l'action gouvernementale et »;

2° par le remplacement du paragraphe 3° par les suivants :

«3°favoriser le développement des établissements d'enseignement supérieur et veiller à la qualité des services dispensés, en lien avec sa mission, par ces établissements;

3.1 favoriser ~~la~~ la probité, la valorisation et la qualité des activités de recherche;

3.2° contribuer à l'efficacité des initiatives gouvernementales visant le développement économique par des mesures relatives à la recherche, la science, l'innovation ou la technologie; ».

Adopté  
RD

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la  
Technologie

am 4  
Chapitre III  
Chapitre IV

AMENDEMENT

CHAPITRES III ET IV

Modifier les chapitres III et IV du projet de loi :

1° par le remplacement, dans la section I du chapitre III, de « à l'article 192 » par « à l'article 197 »;

2° par le remplacement, dans la section II du chapitre III, de « à l'article 193 » par « à l'article 198 »;

3° par le remplacement, dans le chapitre IV, de « à l'article 194 » par « à l'article 199 ».

Adopté  
(R)

am 5  
Art. 197

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 197

Modifier l'article 197 du projet de loi par la suppression de « de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ».

Adopté

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Am 6  
Art. 198

AMENDEMENT

ARTICLE 198

Insérer, après le paragraphe 3° de l'article 198 du projet de loi, le paragraphe suivant :

« 3.1° dans l'article 78 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le renvoi à l'article 64 de cette loi par un renvoi à l'article 42 de la présente loi; ».

Accepté  
AP

Am 7  
Art. 199

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 199

Modifier l'article 199 du projet de loi par le remplacement de « 45.2 » par « 45.3 ».

Adopté  
(40)

Am 8  
Art. 90

Projet de loi n°45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 90

Modifier l'article 90 du projet de loi, au dernier alinéa, par le remplacement de « à l'article 90 » par « au premier et au deuxième alinéa ».

Adopté  
WJ

Am 9  
Art 104

Projet de loi n° 45  
Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 104

Remplacer l'article 104 du projet de loi par le suivant :

« 104. L'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29) est modifié :

- 1° par la suppression, dans le premier alinéa, de « ayant consulté au préalable le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation »;
- 2° par l'ajout, à la fin du premier alinéa, de la phrase suivante : « Avant de donner l'autorisation, le ministre consulte tout ministre concerné par les activités du centre. ». ».

A adopté  
RD

Am 10  
Art. 119

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 119

Remplacer l'article 119 du projet de loi par le suivant :

« 119. L'article 6 de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre (chapitre D-8.1) est modifié par le remplacement du paragraphe 2° du quatrième alinéa par les suivants :

« 2° un par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

« 2.1° un par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie; ».

Adopté  
C.D.

Am. 11  
Art. 135.1

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 135.1

Insérer, après l'article 135 du projet de loi, le suivant :

« 135.1. L'article 11 de cette loi est modifié par l'ajout, à la fin du deuxième alinéa, de la phrase suivante : « En outre, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, après consultation du dirigeant principal de l'information, peuvent prendre entente afin qu'une même personne agisse en tant que dirigeant sectoriel de l'information pour chaque ministère. ».

Accepté  
[Signature]

Am 12  
Art. 141

**Projet de loi n° 45**

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 141**

Modifier l'article 141 du projet de loi par le remplacement, dans le paragraphe 2°, de « du ministre » par « le ministre ».

Adopté  
Ⓟ

Am. 13  
Art. 152

**Projet de loi n° 45**

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 152**

Modifier l'article 152 du projet de loi par l'ajout, à la fin de l'alinéa ajouté par le paragraphe 2°, de « aux fins de l'application des chapitres III et III.1 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (chapitre M-25.1.1) et de la section II de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30). ».

Adopté  
WH

Article 153

Remplacer la deuxième phrase  
de l'article 7 par

" L'AVIS de l'institut  
contient des recommandations  
SAUF si la nature de la demande  
ne s'y prête pas. "

Accepté  
①

AMENDEMENT PL45

Am 15  
Art. 154

L'article 154 est modifié par la suppression au 2<sup>e</sup> paragraphe de ce qui suit :

« être établi selon la forme déterminée par le ministre et lui »

et en ajoutant après « transmis » :

« au ministre »

A fin de lire ce qui suit :

« Le plan doit être transmis au ministre à la date qu'il fixe »

Adopté  
(R)

Am 16  
Art. 156

**Projet de loi n° 45**

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 156**

Modifier l'article 156 du projet de loi par l'ajout, à la fin, du paragraphe suivant :

« 5° par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« En outre, la composition du conseil d'administration doit tendre à une parité entre les femmes et les hommes. ». ».

Adopté  
(M)

Am 17.  
Art. 142

Projet de loi no° 45  
Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche, de la Science et de la Technologie

Amendement

Article 142

Retirer en entier le paragraphe 2° de la proposition :

~~« 2° par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant :~~

~~« Au moins deux de ces membres proviennent du secteur de l'enseignement collégial, un membre du secteur de l'enseignement universitaire et un membre du secteur de la formation professionnelle au secondaire. De plus, un membre est nommé après consultation des étudiants de l'Institut. ».~~

Adopté  
②

L'article 142 est modifié par l'ajout,  
au paragraphe 1 et à la suite de  
la dernière phrase, la phrase suivante:

"La composition du conseil d'administration  
doit tendre à une parité entre les  
femmes et les hommes." »

~~Amendement~~

Adopté  
(12)

Am 19  
Art. 143

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 143

Modifier l'article 143 du projet de loi par le remplacement, dans le paragraphe 1°, de « ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie » par « ministre ».

Adopté  
(4)

Am 20  
Art. 144

**Projet de loi n° 45**

**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie**

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 144**

Modifier l'article 144 du projet de loi par la suppression, dans le paragraphe 2°, de « dont l'objet est susceptible de viser ces deux ordres d'enseignement » et par l'ajout, à la fin, de « d'enseignement ».

Adopté  
(1)

AMENDEMENT

ARTICLE 168

Remplacer l'article 168 du projet de loi par le suivant :

« 168. L'article 5 de cette loi est modifié :

1° par la suppression du paragraphe 5° ;

2° par l'insertion, dans le paragraphe 9° et après « gouvernement », de « , notamment avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, ».

Adopté  
(2)

Am 22  
Art. 187  
187.1

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 187

Remplacer l'article 187 du projet de loi par les suivants :

« 187. L'article 110 de cette loi est modifié :

1° par l'insertion, au troisième alinéa et après « Sport », de « ou du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie »;

2° par l'insertion, au quatrième alinéa et après « Sport », de « ou du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, selon le cas ».

« 187.1. Les articles 436.1 et 436.8 de cette loi sont modifiés par le remplacement de « ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport » par « ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie ». ».

Adopté  
①

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

Am 23  
Art. 187.2  
à 187.5

AMENDEMENT

ARTICLE 187.2

Insérer après l'article 187.1 du projet de loi, ce qui suit :

« RÈGLEMENT SUR L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

« 187.2. Le Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1) est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa des articles 7 et 50, dans le troisième alinéa de l'article 32, dans les premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 46, dans l'article 52 et dans le dernier alinéa de l'article 56 et après « ministre », de « ou par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport. ».

« RÈGLEMENT SUR LES DROITS DE SCOLARITÉ QU'UN COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DOIT EXIGER

« 187.3. L'article 3 du Règlement sur les droits de scolarité qu'un collège d'enseignement général et professionnel doit exiger (chapitre C-29, r.2) est modifié par la suppression de « de l'Éducation, du Loisir et du Sport ».

« RÈGLEMENT SUR LES NORMES, LES CONDITIONS ET LA PROCÉDURE D'ALIÉNATION D'UN IMMEUBLE D'UN COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL

« 187.4. L'article 2 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un collège d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29, r.3) est modifié par la suppression de « de l'Éducation, du Loisir et du Sport ».

« RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES COLLÉGIALES

« 187.5. L'article 4 du Règlement sur le régime des études collégiales (chapitre C-29, r.4) est modifié par la suppression, dans le paragraphe 2° du deuxième alinéa, de « de l'Éducation, du Loisir et du Sport. ».

Adopté

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 188.1**

Insérer après l'article 188 du projet de loi, ce qui suit :

**« RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ**

« **188.1.** L'article 1 du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r. 1) est modifié :

1° par la suppression de « et à l'enseignement collégial »;

2° par l'ajout, à la fin, de la phrase suivante : « Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie exerce les fonctions prévues au présent règlement relativement à l'enseignement collégial. ».

« **188.2.** L'article 9 de ce règlement est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « scolarité », de « relatifs à l'ordre d'enseignement visé par le permis et ».

Adopté  
(2)

Am 25  
Art. 189.1

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 189.1

Insérer après l'article 189 du projet de loi, ce qui suit :

« RÈGLEMENT SUR LES INVESTISSEMENTS UNIVERSITAIRES

« 189.1. L'article 1 du Règlement sur les investissements universitaires (chapitre I-17, r.1) est modifié par la suppression, dans la partie qui précède le paragraphe 1°, de « de l'Éducation, du Loisir et du Sport ». ».

*accepté*  
(N)

Projet de loi n° 45

Am 26  
Art. 190

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

**AMENDEMENT**

**ARTICLE 190**

Modifier l'article 190 du projet de loi par le remplacement de « Les articles » par « Le paragraphe 3° de l'article 1 et les articles ».

Adopté  
①

Am 27  
Art. 193

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 193

Modifier l'article 193 du projet de loi :

1° par le remplacement de la partie qui précède le paragraphe 1° par ce qui suit :

« 193. Les dispositions législatives suivantes sont modifiées par l'insertion, après « ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport », « ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, » ou « sous-ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, », de, selon le contexte, « , au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie », « le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, » ou « le sous-ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, » : »;

2° par l'ajout, après le paragraphe 4°, du suivant :

« 5° le paragraphe e de l'article 23 de la Loi sur la protection de la jeunesse (chapitre P-34.1). ».

Adopté  
Ø

Am 28  
Art. 195

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 195

Modifier l'article 195 du projet de loi :

1° par le remplacement du paragraphe 2° par le suivant :

« 2° la deuxième occurrence de l'expression « ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport » dans l'article 37 du Règlement sur les aides auditives et les services assurés (chapitre A-29, r. 2);

2° par l'insertion, après le paragraphe 12°, du suivant :

« 12.1° l'article 24 du Règlement sur les exploitations agricoles (chapitre Q-2, r.26); ».

Adopté  
(2)

Am 59  
Art. 196

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 196

Modifier l'article 196 du projet de loi :

1° par la suppression, dans le paragraphe 3°, de « et de l'article 37 ».

2° par la suppression du paragraphe 6°.

Adopté  
④

Ann 30  
Art. 201.1

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 201.1

Insérer, après l'article 201 du projet de loi, le suivant :

« 201.1. Une personne ou un organisme visé par l'article 8 du Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1, r.1) et qui offre des services pour des ordres d'enseignement relevant du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et du ministre de l'Éducation du Loisir et du Sport peut, malgré l'article 9 de ce règlement tel que modifié par l'article 188.2 de la présente loi, maintenir un seul cautionnement jusqu'au 30 juin 2014. ».

Accepté  
RD

Am 31  
204.1

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 204.1

Insérer, après l'article 204 du projet de loi, le suivant :

« 204.1. Jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement intérieur du Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études prévu par l'article 84 de la présente loi, ce comité est régi par les règles adoptées pour sa régie interne, en application de l'article 23.6 de la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation (chapitre C-60), compte tenu des adaptations nécessaires.

En outre, jusqu'à une telle entrée en vigueur, toute absence non motivée à quatre séances consécutives constitue une vacance pour l'application de l'article 82. ».

Adopté  
(4)

Am 32  
Art. 206

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 206

Modifier l'article 206 par l'insertion, après  
« peut, » de « après consultation des  
ministres concernés et ».

Adopté  
②

## **ANNEXE II**

**Amendements et sous-amendement retirés, rejetés et irrecevables**

Am a  
Art. 2

**Projet de loi no<sup>o</sup> 45**  
**Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la**  
**Recherche, de la Science et de la Technologie**

**Amendement**

**Article 2**

Remplacer l'article 2 par cette proposition :

« Le ministre a pour mission de soutenir le développement de l'enseignement supérieur en faisant la promotion de l'accessibilité et de la qualité afin d'offrir les formes les plus élevées du savoir et le développement des compétences à toute personne qui en a la volonté et l'aptitude.

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche fondamentale et appliquée, au développement de la science, de la technologie et de l'innovation dans une perspective de développement économique, de développement social et de développement durable. Il favorise les synergies et les partenariats entre les acteurs du monde académique et ceux des secteurs privé et public en misant sur la complémentarité des efforts et contributions, tant au niveau local qu'international. »

*Retiré* *W.H.*

Am b  
Art. 2

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE

Modifier l'article 2 du projet de loi, par le remplacement du deuxième alinéa par le suivant:

Il a également pour mission de contribuer à l'essor de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie, notamment dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, la prospérité économique, le progrès social et le respect de l'environnement. Pour ce faire, il favorise la synergie des actions des différents acteurs.

Retiré

Projet de loi no° 45  
Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la  
Recherche, de la Science et de la Technologie

Amendement

Article 4

8° ~~FAVORISER~~ <sup>ASSURER</sup> de Manière dynamique  
une saine adéquation entre  
les besoins du Marché du Travail  
du Québec et l'enseignement  
~~Post-secondaire~~ supérieur

Retini  
D

AMendement à être inséré entre  
le Paragraphe 3 et 4 de  
l'Article 4.

Cet AMendement devient le  
nouveau Paragraphe 4 de l'article  
4.

~~FAVORISER de manière dynamique  
l'Adaptation entre la  
prosperité  
BESOINS Économiques du  
Québec et l'enseignement  
supérieur.~~

3.3 FAVORISER l'Adaptation entre  
la prospérité économique du  
Québec et l'enseignement  
supérieur

Rejeté  
(W)

Projet de loi 45

Amendement

L'article 4 du projet de loi est modifié par l'insertion, à la suite  
du paragraphe 3.2 la phrase suivante:

~~de ce qui suit:~~

« 3.3 Favoriser les liens entre le  
développement économique, le  
progrès social, le respect de  
l'environnement et l'enseignement  
supérieur incluant la recherche, la  
science et la technologie »

Rejeté  
①

Sam a  
Art. 4  
am f

Projet de loi 45

Amendement

L'article 4 du projet de loi est modifié par l'ajout du paragraphe  
suivant :

~~de ce qui suit :~~

8. <sup>de concert</sup> ~~Travailler avec le gouvernement fédéral~~  
~~afin de s'assurer que le Québec~~  
maximise <sup>fédéraux</sup>  
~~sa part~~ sa part des budgets nationaux  
~~et spécialement en matière de recherche,~~  
science et technologie. »

Rejeté  
(H)

am  
Art. 4

Projet de loi 45

Amendement

L'article 4 du projet de loi est modifié par l'ajout du paragraphe  
suivant :

~~de ce qui suit :~~

« 8. Traiter de concert  
afin de s'assurer que le Québec  
reçoive sa part des budgets nationaux  
en enseignement supérieur, recherche,  
science et technologie. »

Rejéti  
④

Ann 9  
Art. 104

Projet de loi 45

Amendement

L'article 104 du projet de loi est remplacé par ce qui suit :

Repeté  
(2)

« 104. L'article 17.2 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (chapitre C-29) est modifié par, dans le premier alinéa, le remplacement de « ayant consulté au préalable le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation » par « ayant consulté au préalable le ministre de l'Économie et des Finances ». »

L'article 152 du projet de loi est  
modifié par le changement suivant au paragraphe  
le, 2<sup>e</sup> alinéa.

" En ce qui concerne une entente visée  
au paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa,  
le ministre est considéré responsable  
de l'incident. →

Revisé  
(H)

## Amendement

L'article 153 est modifié par ce qui suit:

« 7. L'Institut doit donner son avis sur toute question relative aux domaines ou matières de sa compétence qui lui est soumise par le ministre ou le bureau. L'Institut le juge opportun. L'avis de l'Institut peut contenir des recommandations »

Rejeté  
(4)

---

~~Am. j~~ amendement

La deuxième phrase de la 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 153 est modifiée par ce qui suit:

"L'avis de l'Institut doit contenir des recommandations." →

Rejeté  
(N)

~~Proposition~~ amendement

La deuxième phrase de la 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 153 est modifiée par ce qui suit:

"L'avis de l'Institut doit contenir des recommandations <sup>de faire repérer</sup>." ~~(mais ~~pourrait~~~~

~~L'avis de l'Institut doit contenir~~

Irrecevable  
(H)

Am L  
Art. 153

Projet de loi n° 45

Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

AMENDEMENT

ARTICLE 153

Modifier l'article 153 du projet de loi  
par l'insertion, après le mot « peut », des  
mots « en outre ».

Retiné  
(2)

## Amendements

L'article 153 est modifié par le  
remplacement de la dernière phrase du 2<sup>e</sup>  
alinéa par :

« Dans ~~les~~ les cas où son avis est requis,  
l'Institut doit s'efforcer d'émettre des  
recommandations au ministre ou au  
ministre de l'ESRST. »

Rejeté  
@

Recommandation

PL 45  
Ampendement

Am n  
Art. 156

L'article 156 est modifié par l'ajout du  
paragraphe 2.1 qui supprime le texte  
suivant :

« de diverses régions du Québec autres  
que celles de Montréal et de la  
Capitale - Nationale »

en le remplaçant par :

« de régions visées par des activités  
minières »

Retiné  
(2)

PL 45

Ann. 5  
Art. 156

Amendement

L'article 156 est modifié par l'ajout  
du paragraphe 5° qui se lit comme suit:

"5° le gouvernement favorisera la  
parité homme/femme du conseil  
d'administration de l'Institut >>

Retiné  
(2)

L'article 142 est modifié par l'ajout,  
au paragraphe 1 et à la suite du mot  
« Sport » la phrase suivante :

« Au moins un membre du conseil  
d'administration doit provenir du  
milieu du marketing ou avoir une  
expérience reconnue dans ce domaine. »

Rejeté  
②

Am Q  
Art. 146

à l'article 146, retirer les mots suivants " dès que  
ces directives sont approuvées par le gouvernement " du  
premier paragraphe de l'article 73.

Retiré  
Q

PL45  
Amendement

Am 22  
Art. 166

L'article 166 est modifié par  
l'ajout à la fin de la dernière phrase  
de ce qui suit:

« Le ministre doit collaborer avec  
le ministre de l'Enseignement supérieur,  
de la Recherche, de la Science et de  
la Technologie »

Rejeté  
(2)

Am D  
Art. 206

" le cas échéant, la

Commission de la culture et

de l'éducation devra être

informée au préalable de

tous transferts de crédits "

PL 45 (ART, 206)

AMENDEMENT à l'article 206

A LA FIN de l'article, AJOUT.

Rejeté  
①

LA PRAIRIE

## **ANNEXE III**

### **Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

- Auteur non identifié. [Claude Ryan défend l'intégrité des universités. Texte d'une allocution prononcée lors de la cérémonie de collation des grades de la Faculté des sciences sociales.] Non daté. 2 f. Déposé le 13 juin 2013. CCE-032
- Commission des institutions. [Lettre du président de la Commission des institutions au président du Conseil interprofessionnel du Québec]. 8 mai 2013. 1 f. Déposé le 29 octobre 2013. CCE-035
- Duchesne, Pierre, député de Borduas. [Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie adressée à M. Pierre Arcand, député de Mont-Royal, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation]. 11 novembre 2013. 1 f. Déposé le 12 novembre 2013. CCE-036
- Arcand, Pierre, député de Mont-Royal. [Lettre du porte-parole de l'opposition officielle en matière d'économie du savoir, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation adressée à M. Pierre Duchesne, député de Borduas, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie]. 12 novembre 2013. 1 f. Déposé le 12 novembre 2013. CCE-037
- Duchesne, Pierre, député de Borduas. [Lettre du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie adressée à M. Stéphane Le Bouyonnec, député de La Prairie, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, de recherche, de science et de technologie]. 11 novembre 2013. 1 f. Déposé le 12 novembre 2013. CCE-038